



## Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du mardi 29 décembre 2020 à 18h00 en mairie

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 22 décembre 2020 s'est tenu en mairie le 29 décembre 2020 à 18h00.

**Étaient présents :** MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, BERARD Guy

Étaient excusés : PINATEL François (pouvoir à PHILIPPE Francine), VINCENT Denise (pouvoir à GONON Florence), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à MICHEL Bernard),

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

M. BERARD Guy est nommé secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 DECEMBRE 2020**

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre dernier. En l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire relate à l'assemblée le bilan des entretiens réalisés pour pourvoir le poste de responsable du service technique. Les élus ayant réalisé les entretiens ont porté leur choix sur un candidat répondant au profil attendu et ayant fait bonne impression lors des 2 entretiens, l'un en visio, l'autre en présentiel.

Cette personne, Monsieur BATAILLARD Mickaël, a donné son accord pour prendre le poste en acceptant les conditions proposées : contrat de droit public de 3 ans renouvelable avec une rémunération basée sur le grade de technicien territorial avec 3 mois de période d'essai renouvelable. La prise de poste doit intervenir avant fin janvier, M. BATAILLARD étant en recherche de logement sur le Bourg d'Oisans.

Madame PHILIPPE Francine s'étonne de cette localité compte tenu des astreintes hivernales. Monsieur le Maire indique que le plan de déneigement prévoit un début des interventions à 6h du matin au plus tôt et que cet horaire n'est pas incompatible avec une résidence à Bourg d'Oisans.

Madame PHILIPPE Francine demande pourquoi la délibération intervient après le choix du candidat. Monsieur le Maire précise que la présente délibération a pour objet la création d'un poste de catégorie B inexistant dans la collectivité. Il explique que cette création de poste ne pouvait pas intervenir avant le résultat des entretiens et le choix du candidat. Si le choix s'était porté sur un candidat déjà titulaire de la fonction publique territoriale, cette création de poste n'aurait pas eu lieu d'être, les grades des candidats titulaires existaient déjà dans la collectivité.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la création du poste permanent de catégorie B pour occuper le poste de responsable du service technique :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix contre : 2
- Nombre d'abstention : 2
- Nombre de voix pour : 7

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Appartenance au périmètre du plan pastoral territorial de l'Oisans 2021-2026 :**

La commune doit confirmer son appartenance au périmètre du PPT avant le 11 janvier 2021. Cette appartenance permet aux structures incluses dans le périmètre (collectivités, AFPA, groupements pastoraux) d'obtenir des financements pour la réalisation de travaux, de diagnostics, ...

Monsieur VENERA Christophe s'interroge quant au rôle de la Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI) dans ce plan. Monsieur le Maire indique que la FAI est un partenaire des porteurs de projets qui les accompagne dans la définition du projet et le montage des dossiers de demandes de subventions et est l'interlocuteur privilégié des financeurs (Région AURA et Europe). Pour bénéficier de cette intervention, la commune adhère à la FAI qui est une association et les porteurs de projets la rémunère sur chaque projet finalisé.

La commune étant adhérente au périmètre du PPT précédent, il apparaît évident aux élus de confirmer cette appartenance au PPT 2021-2026. Un courrier dans ce sens sera envoyé pour prise en compte de cette décision.

### **Restauration de la maquette du barrage du Chambon :**

L'association Richesses Culturelles de l'Oisans sollicite la commune, l'ensemble des partenaires potentiels ainsi que les particuliers pour participer financièrement à la restauration de la maquette du barrage du Chambon datant de 1930 donné au musée de la Romanche par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Isère en 2019.

Un appel au don sera lancé début 2021 via un financement participatif avec un objectif de 8 000 €.

Monsieur le Maire estime important que la commune y participe selon un montant à définir lors de l'appel au don, une délibération interviendra alors.

### **Restauration de l'église – relance de la souscription :**

La situation sanitaire a rendu impossible la promotion de la souscription pour la restauration de l'église. Or l'encaissement de la subvention allouée par la Région AURA est conditionné au fait de recevoir au moins 5% du montant des travaux, de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de 320 000€, en dons sur la collecte auprès de la Fondation du patrimoine soit au moins 16 000€.

Il y a donc lieu de promouvoir cette souscription et de la relancer, seul 250€ ont été encaissés à ce jour. Madame PHILIPPE Francine est volontaire pour participer à cette promotion. Il s'agit dans un 1<sup>er</sup> temps de reprendre contact avec la fondation du patrimoine puis de faire émerger des idées de manifestation, communication, ...pour réaliser l'objectif.

### **Etanchéification de la réserve d'eau d'Emparis :**

Le projet a été retenu pour un financement de la Région AURA et de l'Europe via le FEADER à hauteur de 70%. Les travaux seront réalisés en 2021.

### **Budget 2021 / plan de relance :**

Monsieur le Maire souhaite travailler rapidement sur le plan pluriannuel d'investissement en parallèle du plan de relance lancé par l'Etat à destination des collectivités. Il s'agit de définir les investissements à réaliser sur les années à venir et regarder leur éligibilité aux aides du plan de relance. Deux réunions de travail sont programmées début 2021.

**Bulletin municipal :**

Les élus proposent l'édition d'un bulletin municipal à destination des habitants proposant plusieurs rubriques avec une périodicité trimestrielle. La 1<sup>ère</sup> édition sera distribuée début 2021.

**Epicerie des Ors :**

L'épicerie/bar/petite restauration ferme le 31 décembre 2020. Une enquête va être lancée pour récolter les attentes des habitants pour ce commerce et décider de son avenir.

Séance levée à 20h15

\* / \* / \* / \*

Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux  
vous souhaitent une très belle année 2021 !